



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal d'Installation

Séance du Lundi 25 mai 2020

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de la convocation à la réunion : mardi 19 mai 2020
Secrétaire de séance : Madame Apolline ARQUIER

L'An deux mil vingt, le vingt-cinq mai à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (30) Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Marc DUFOUR, Monsieur Philippe SIX, Madame Marylène HEYE, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Marie TONNERRE-DESMET, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Eric DOCQUIER, Madame Sophie CANTON, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Sandra VANELSLANDE, Monsieur Clément VERRAEST.

Excusés ou Absents : (3) Monsieur Denis FONTAINE (pouvoir donné à Mme Marie-Stéphanie VERVAEKE), Monsieur Alain RIME (pouvoir donné à Mme Marie TONNERRE-DESMET), Madame Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Mme Sandra VANELSLANDE).

2- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Rapport du Maire

L'article L.2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Notre assemblée comprenant 33 membres, le nombre maximum des adjoints pour notre commune s'élève donc à 9.

Il vous est proposé en conséquence de fixer à 9 le nombre d'adjoints au maire à élire.

- **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

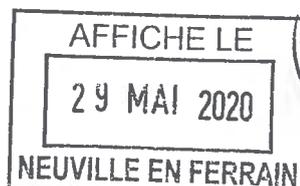
ADOPTE

Envoi en Préfecture le

29 MAI 2020

NEUVILLE EN FERRAIN

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne
de Lille

